

DEC220228DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication (DIRCOM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC142677DAJ du 11 décembre 2014 portant nomination de M. Fabrice Impériali aux fonctions de directeur adjoint à la direction de la communication ;

Vu la décision DEC201474DAJ du 1^{er} septembre 2020 portant nomination de Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication (DIRCOM),

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions relevant des missions de la direction de la communication (DIRCOM).

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication, délégation est donnée à M. Fabrice Impériali, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

